

1543

Confidentiel

7 octobre 1968.

Indépendance de la
Guinée équatoriale.

Département politique. Proposition du 7 octobre 1968 (annexe).

Vu la proposition du département politique, il est

d é c i d é :

- 1) La République de Guinée Equatoriale sera reconnue par le Conseil fédéral au moment de son accession à l'indépendance.
- 2) Le département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le président de la Confédération au chef du gouvernement de ce nouvel Etat à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 25 exemplaires) pour exécution; au département des finances et des douanes (en 8 exemplaires) et au département de l'économie publique (en 4 exemplaires) pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAUVANT

p.B.73.E.O.1(1) - BP/GB/lp

Berne, le 27 septembre 1968

CONFIDENTIELDistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lIndépendance de la
Guinée équatoriale

- 1) La Guinée équatoriale, possession espagnole d'Afrique occidentale, accédera à l'indépendance le 12 octobre 1968. La question de la reconnaissance de ce nouvel Etat se pose dès lors au Conseil fédéral.
- 2) D'abord colonie portugaise, la Guinée équatoriale est devenue espagnole en 1777, à la suite d'un accord passé entre le Portugal et l'Espagne au sujet de la rectification des frontières entre le vice-royaume de La Plata et le Brésil méridional!
- 3) Le pays se compose de deux zones territoriales: celle qui comprend les îles de Fernando Poo (24'017 km²) et Annobon (17 km²), avec une population totale de 70'000 habitants, et celle qui constitue la zone continentale du Rio Muni (26'000 km²) et les petites îles de Corisco, Grand Elobey et Petit Elobey (respectivement 5, 25 et 0,19 km²), avec une population totale de 200'000 habitants. La capitale est Santa Isabel (Fernando Poo).
Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier que l'Espagne commença à coloniser effectivement l'île de Fernando Poo et encore plus tard à développer la partie continentale de la Guinée. L'économie du pays est avant tout agricole; le cacao et le café en sont les principaux produits.

Les territoires guinéens ayant, au cours de l'histoire, été envahis souvent par des peuplades étrangères, la composition ethnique de la population est complexe. Dans l'île de Fernando Poo, le groupe autochtone "bubi" (actuellement en minorité) vit avec 50'000 "fangs" d'origine nigérienne. Dans la zone du Rio Muni, la population "pamu" cohabite elle aussi avec des races nigériennes.

A ces distinctions ethniques s'ajoutent des différences assez marquées entre le degré de développement de l'île de Fernando Poo et celui de la zone du Rio Muni qui est moins prospère et dont la population paraît être moins évoluée.

- 4) Les échanges commerciaux entre la Suisse et ces territoires sont insignifiants et depuis quelques années aucun compatriote ne semble y être établi. Fernando Poo étant devenu récemment une plaque tournante pour les secours apportés aux victimes de la guerre au Biafra un grand nombre de suisses travaillant pour des oeuvres d'entraide, dont l'Ambassadeur Lindt, y ont par contre séjourné dernièrement.
- 5) La Guinée équatoriale est sur le point d'acquérir son indépendance dans le cadre d'un processus juridique régulier. On peut s'attendre à ce que ce nouvel Etat soit reconnu par la plupart des pays et admis à l'ONU. Il paraît dès lors indiqué que le Conseil fédéral le reconnaisse lorsqu'il accédera à l'indépendance. Suivant l'usage, cet acte serait manifesté par un message télégraphique de félicitations adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de la Guinée équatoriale.
- 6) La question de nos relations diplomatiques avec la Guinée équatoriale, fera l'objet d'une décision ultérieure. (Il ne pourra tout au plus s'agir que d'accréditer à Santa Isabel un de nos chefs de mission en poste dans un pays voisin.)

./.

- 3 -

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) La République de Guinée Equatoriale sera reconnue par le Conseil fédéral au moment de son accession à l'indépendance;
- 2) Le Département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de ce nouvel Etat à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (en 25 exemplaires) pour exécution
- au Département des finances et des douanes (en 4 exemplaires) et
- au Département de l'économie publique (en 4 exemplaires) pour information.